

Domaine	Sciences Humaines, Lettres, Langues	L2
Mention	SCIENCES DU LANGAGE	
Formation dispensée en	français	

Sous réserve de validation par les instances de l'Université

Contacts	
Responsable de la formation Jean-Baptiste Goussard jean-baptiste.goussard@u-bourgogne.fr	Scolarité - secrétariat pédagogique
Responsable pédagogique L2 Luca Nobile luca.nobile@u-bourgogne.fr	Maud Lauféron maud.lauferon@u-bourgogne.fr ☎ 03 80 39 56 12
Composante de rattachement UFR Lettres et philosophie 4 Bd Gabriel - Dijon	Bureau 136 B (1er étage bâtiment droit/lettres)

Objectifs de la formation

■ Objectifs :

La licence Sciences du langage a pour objectif de permettre aux étudiants l'acquisition d'une solide connaissance des structures et des processus linguistiques et, en particulier, de la langue française. Outre permettre une préparation aux différents concours qui exigent une maîtrise approfondie de la langue (orthophonie, professorat des écoles), la licence vise à faire des étudiants des spécialistes de la langue dont la compétence pourra être reconnue dans tous les métiers qui exigent une telle spécialité. La possibilité de réaliser des stages en L2 et L3 permet aux étudiants de découvrir le monde professionnel (entreprises, collectivités publiques, agences spécialisées) et d'enrichir les compétences acquises à la faculté avec celles acquises sur le terrain.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Maîtriser les grandes problématiques du langage
- S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans le registre de l'argumentation scientifique
- Maîtriser les principales épreuves des différents concours (CRPE, CAPES, Orthophonie)
- Communiquer en anglais ;
- Développer un sens critique sur la société contemporaine.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études :

Master recherche en sciences du langage (parcours Recherches, FLE, PETE)

Master MEEF – CRPE, CAPES

Métiers :

Dans la fonction publique : métiers de l'enseignement : professeur des écoles, professeur dans le secondaire.

Dans le secteur privé : métiers de l'édition, de correcteur, orthophonie.

RENTREE	1	2023/2024
----------------	----------	------------------

Modalités d'accès à l'année de formation :

- en formation initiale:
 - En L1 via PostBac (bacheliers et réorientations) avec capacité d'accueil limitée.
 - En L2 et L3 via le dépôt d'un dossier de candidature à la scolarité de la formation.
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
 - En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
 - En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (SEFCA : <http://sefca.u-bourgogne.fr/>).
- Poursuites d'études :
Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 mention Sciences du langage, didactique du français est soumis à capacités d'accueil.

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

Organisation et descriptif des études :

L'ensemble du cursus Licence comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (U.E.). Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE. Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) dans certaines matières.

- Schéma général des parcours possibles :

Au niveau L2, aucun parcours spécifique n'est possible. Seule l'UE 5 est laissée au libre choix de l'étudiant.

Au niveau L3, la formation complète l'acquisition, pour l'étudiant, des connaissances dans les différents champs de la linguistique et vise à les spécialiser et les perfectionner.

Elle permet par ailleurs à l'étudiant de s'orienter soit vers le Français Langue Etrangère, soit vers un approfondissement spécifique aux différents concours d'enseignement (avec des choix en fonction des concours), ce qui lui offre des possibilités différentes d'orientation et de poursuite d'études.

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Linguistique pour l'enseignement	Linguistique française	12	11	23	3	CT (écrit 2h)	3		3
	Linguistique générale	12		12	3	CT (écrit 2h)	3		3
TOTAL UE		24	11	35	6		6	0	6

UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Langue et discours	Humanités numériques	12	8	20	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
	Environnement numérique du travail		16	16	3	CC		1,5	1,5
TOTAL UE		12	24	36	6		1,5	1,5	3

UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Domaines linguistiques	Théories syntaxiques	12		12	2	CT (écrit 2h)	1		1
	Lexicologie	12		12	2	CT (écrit 2h)	1		1
	Phonétique et phonologie		12	12	2	CT (écrit 2h)	1		1
TOTAL UE		24	12	36	6		3	0	3

UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Langues et cultures du monde	Anglais		18	18	3	CC (2ème session écrit 1h)		1,5	1,5
	Langues du monde	12	11	23	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
TOTAL UE		12	29	41	6		1,5	1,5	3

UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Libre	UE à choisir parmi les options proposées par l'UFR lettres ou une autres UFR ou Stage 49h (7 jours)				6				3
TOTAL UE		36	0	0	6		0	0	3

SEMESTRE 4

UE1	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Linguistique pour l'enseignement	Linguistique Textuelle	12	11	23	3	CT (écrit 2h)	3		3
	Linguistique générale	12		12	3	CT (écrit 2h)	3		3
TOTAL UE		24	11	35	6		6	0	6

UE2	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Langue et discours	Compréhension des discours	12	11	23	3	CT (écrit 2h)	1,5		1,5
	Environnement numérique du travail		16	16	3	CC	1,5		1,5
TOTAL UE		12	27	39	6		3	0	3

UE3	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Domaines linguistiques	Théories contemporaines	12		12	2	CT (écrit 2h)	1		1
	Sémantique	12		12	2	CT (écrit 2h)	1		1
	Pragmatique		12	12	2	CT (écrit 2h)	1		1
TOTAL UE		24	12	36	6		3	0	3

UE4	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Langues et cultures du monde	Anglais		18	18	3	CC (2ème session écrit 1h)		1	1
	Introduction au FLE	12	11	23	3	CT (écrit 2h)		2	2
TOTAL UE		12	29	41	6		0	3	3

UE5	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type Eval	Coeff CT	Coeff CC	Total coeff
Libre	UE à choisir parmi les options proposées par l'UFR lettres ou une autres UFR ou Stage 49h (7 jours)				6				3
TOTAL UE		36	0	0	6		0	0	3

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

■ Règles de validation et de capitalisation

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

STATUT AJAC : L'étudiant pourra accéder à la licence 3 s'il a validé 18 crédits au S1 et 18 crédits au S2 minimum à condition d'en faire la demande par écrit dans les 7 jours qui suivent la diffusion des résultats de la session 2 d'examen.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

■ INSCRIPTION PEDAGOGIQUE (ou inscription aux examens)

Distincte de l'inscription administrative, elle est obligatoire et doit être réalisée au bureau de scolarité.

■ ABSENCE TD / ASSIDUITE

3 absences à un TD entraînent la défaillance dans cette matière

■ STATUT ETUDIANT SALARIE SPECIFIQUE A CHAQUE ETUDIANT

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat (présentation d'une attestation de l'employeur) lors de l'inscription aux examens et au plus tard dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

■ STATUT ETUDIANT BOURSIER

Une fiche assiduité aux TD délivrée par le service des bourses (CROUS) est à faire signer aux enseignants et sera rendue au bureau 164. L'étudiant salarié et boursier doit suivre obligatoirement 50 % des TD.